

N° de division : 13 - Beauce
N° de cour : 350-11-000029-211
N° de dossier : 43-2722219

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9358-0801 QUÉBEC INC.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A Historique

1. 9358-0801 QUÉBEC INC. (la « Débitrice » ou la « Société ») fut fondée et a débuté ses activités en avril 2017. Elle opérait une épicerie sous le nom d'Alimentation Ste-Aurélie, dans la ville de Sainte-Aurélie, province de Québec.
2. Le 20^e jour de mars 2021, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
3. La direction de la Débitrice attribue les difficultés financières à une baisse d'achalandage importante depuis plusieurs années.

SECTION B Actifs

4. Les actifs sont les suivants:

Description des lots	Valeur déclarée au bilan	Valeur réalisée à jour	Notes
	(\$)	(\$)	
Terrain et immeuble – 190 chemin des Bois Francs	270 300	Ø	(1)(2)(3)
Machinerie – Équipements d'épicerie	5 000	Ø	(2)(3)
Équipements informatique	Ø	Ø	(2)(3)
Comptes à recevoir	Ø	Ø	(2)(3)

Notes :

1. Valeur estimée selon l'évaluation municipale.
2. Sujets aux droits de créanciers garantis.
3. Le syndic obtiendra l'autorisation des créanciers lors de l'assemblée des créanciers ou des inspecteurs, le cas échéant, pour vendre ces actifs.

SECTION C Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

5. La direction de la société verra à transmettre au syndic les livres et registres de la société requis par le syndic.
 6. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
 7. Ouverture d'un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.
 8. Demande de fermeture du compte de banque de la société à la Caisses Desjardins du Sud de la Chaudière.
 9. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.
-

SECTION D Procédures judiciaires

10. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.

SECTION E Réclamations prouvables

11. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créancier garanti	230 230,56	28 234,00
Créanciers non garantis	267 576,43	312 044,33
Créances Fiducie présumée	32 000,00	∅

SECTION F Réclamations garanties

12. Les créanciers garantis sont les suivants :

Créanciers garantis	Réclamation estimée	Nature de la garantie
	(\$)	
Banque de développement du Canada - Québec Nord Ouest	225 000,00	Hypothèque conventionnelle, sur l'immeuble et les biens mobiliers
Commission Scolaire de la Beauce-Etchemin (Secteur de la taxe scolaire)	176,56	Taxe scolaire
Municipalité de Sainte-Aurélie	5 054,00	Taxe municipale

SECTION G Réalisation prévue et distribution projetée

13. Considérant que la valeur de réalisation est inférieure aux créances garanties, le syndic ne prévoit pas de dividendes aux créanciers non garantis.

SECTION H Transactions révisables et paiements préférentiels

14. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

SECTION I Autres sujets

15. Le syndic a procédé à un appel d'offre pour la vente des actifs.
16. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans L'Éclaireur Progrès, édition du 7 avril 2021.
17. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun montant dû aux employés au moment de la cession.
18. Les frais de la présente faillite sont garantis par une tierce personne.

FAIT À MONTRÉAL, ce 19^e jour d'avril 2021.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
9358-0801 QUÉBEC INC.



Gaetano Di Guglielmo, CPA, CA, CIRP, LIT
Responsable de l'actif